



**BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
DU 11 décembre 2017 au 11 janvier 2018**

CONTOURNEMENT DU BOURG DE LUBERSAC

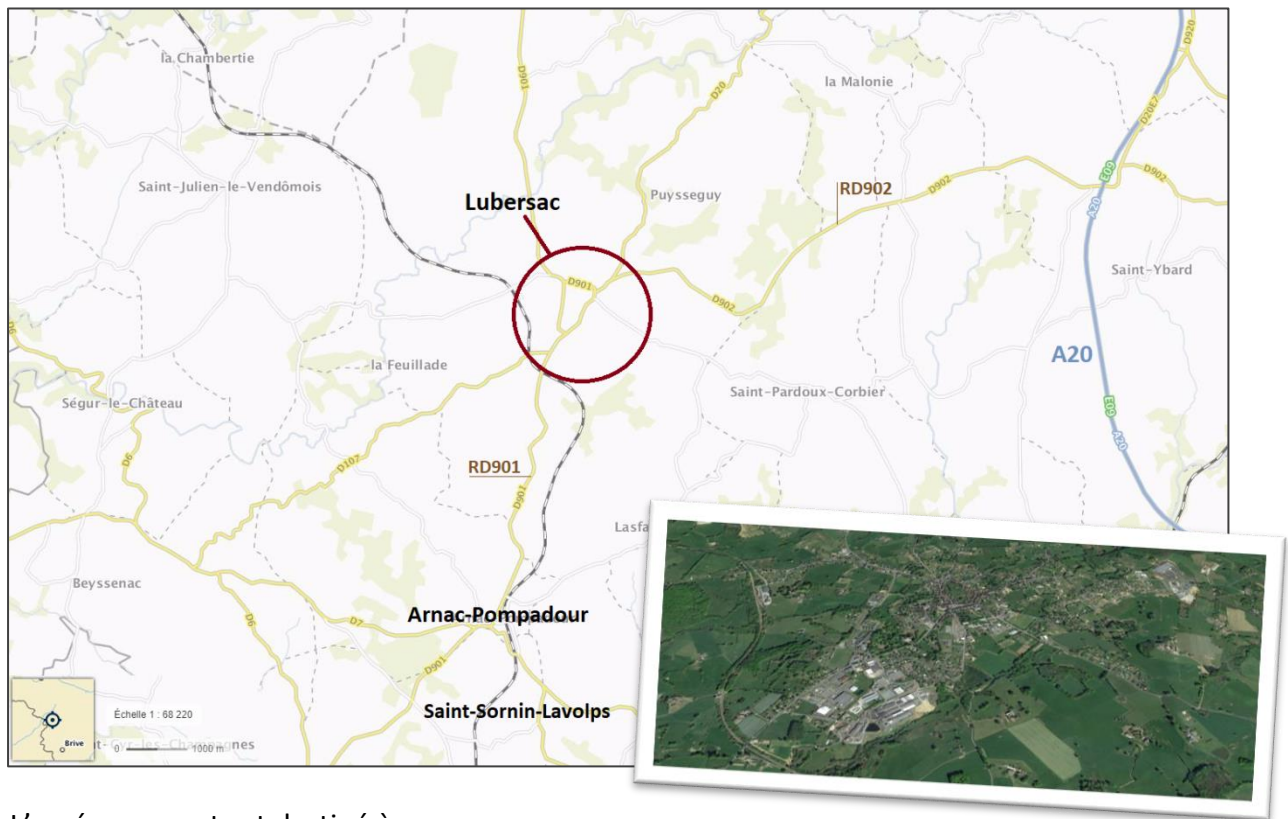
SOMMAIRE

L'OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	3
L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.....	5
LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	6
POUR S'INFORMER	6
POUR S'EXPRIMER ET DONNER SON AVIS	7
LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.....	8
RETOMBÉES MÉDIATIQUES	8
BILAN QUANTITATIF	9
BILAN QUALITATIF	11
PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS.....	13
RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE, PAR THÈME.....	14
AVIS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS	20
LA PROPOSITION DU MAITRE D'OUVRAGE	21



L'OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La présente concertation porte sur l'**aménagement de la déviation Sud de Lubersac**, entre la RD 901 à l'entrée Sud-Ouest de l'agglomération, et la RD902 à l'Est (voir carte ci-après).



L'aménagement est destiné à :

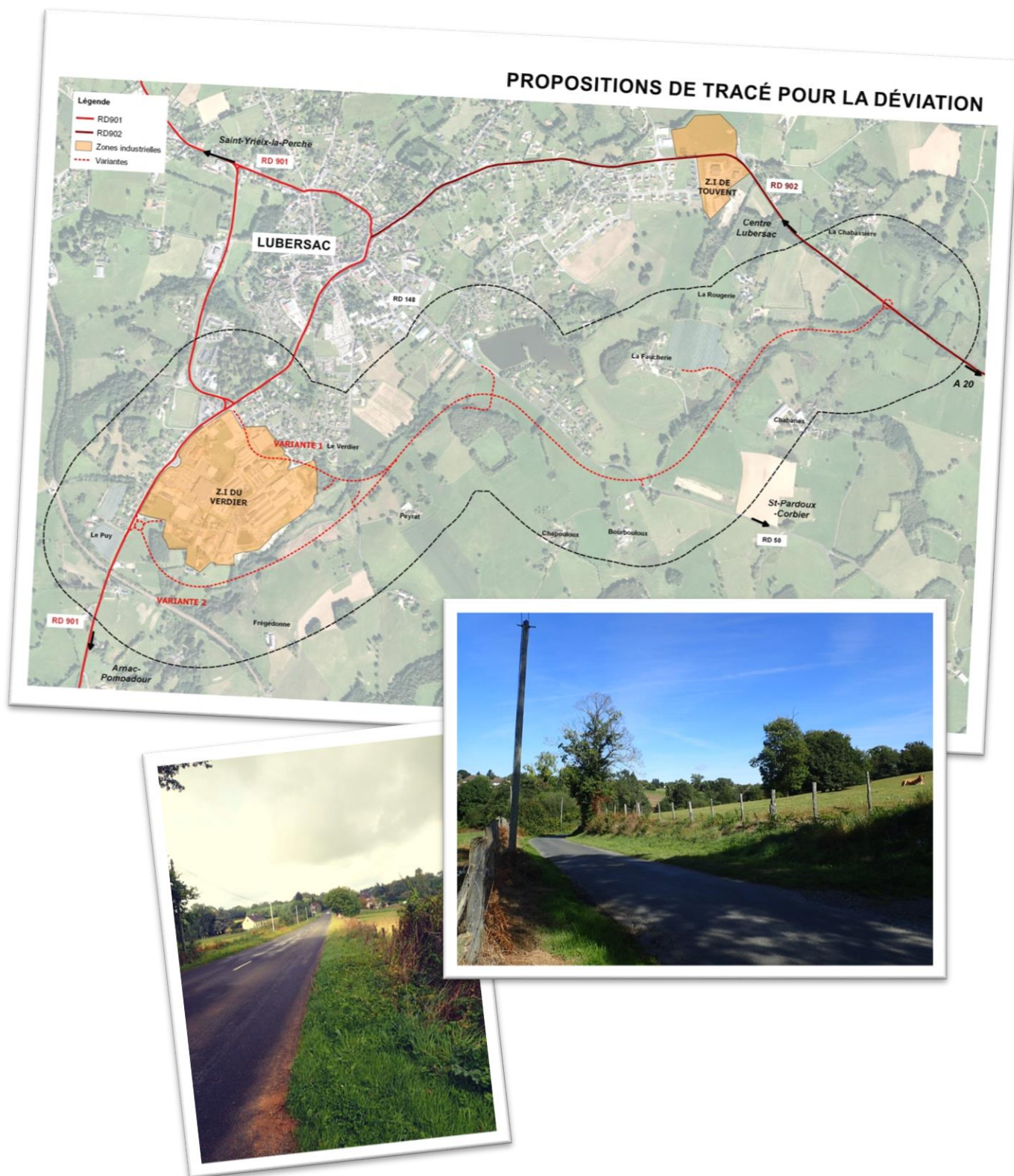
- Réduire le trafic dans le bourg de Lubersac, notamment les poids lourds qui transitent entre l'échangeur de l'A20 et les zones d'activités de Lubersac et d'Arnac-Pompadour
- Améliorer la qualité de vie des habitants, et plus particulièrement des riverains des RD901 et 902 dans l'agglomération de Lubersac.

Situé à proximité de l'A20, (12,5 km de l'échangeur de Beausoleil et 19 km de l'échangeur d'Uzerche-sud), le bourg de Lubersac est un carrefour important de l'ouest du département de la Corrèze, dont les principales voies sont :

- La RD901 liaison interdépartementale entre la Haute-Vienne et Brive ;
- La RD902 liaison entre l'autoroute A20 et la RD901.

Ce sont des axes économiques importants qui desservent les zones industrielles de Lubersac, Arnac-Pompadour, et Saint-Sornin-Lavolps, et une région agricole, avec notamment une activité importante de pomiculture et d'élevage bovin.

Lors d'études précédentes, un tracé général a été décidé. La concertation porte sur les **variantes de tracé** pour cette déviation afin de choisir la solution aujourd'hui la plus adaptée au territoire de Lubersac et à ses habitants.



L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation a été annoncée par différents moyens :

- ❖ Une **délibération** autorisant l'engagement de la procédure de concertation publique et son déroulement, a été votée en Conseil départemental du 6 juillet 2017.
- ❖ Un **communiqué de presse** a été diffusé à la presse locale, juste avant le démarrage de la concertation.
- ❖ Des **affiches** ont été installées à la mairie de Lubersac, lieu d'accueil de la concertation.

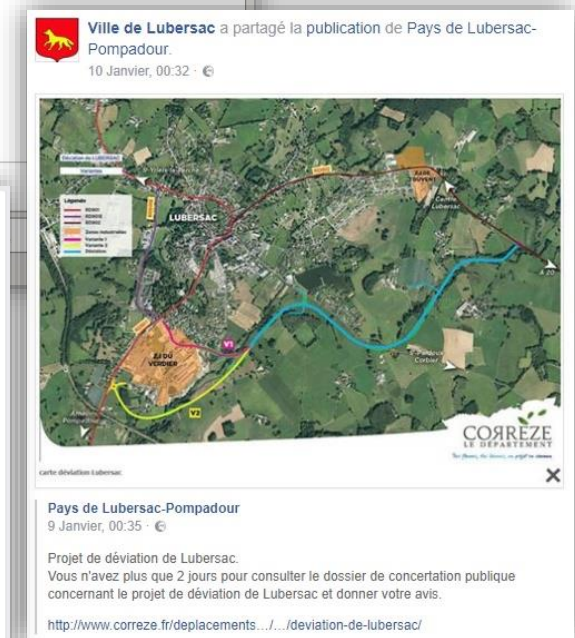
LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

POUR S'INFORMER

- Une permanence a été mise en place du **11 Décembre 2017** au **11 Janvier 2018**, à la mairie de Lubersac. Y étaient disposés :
 - ✓ Le dossier de concertation.
 - ✓ Le registre des avis.



- Le **site internet** <http://www.correze.fr/deplacements-et-territoire/les-routes/deviation-de-lubersac/> permettait aux internautes d'obtenir des informations sur le projet, d'accéder au dossier de concertation.
- Le site a été relayé sur les sites et les pages Facebook de la communauté de commune du Pays de Lubersac-Pompador et de la commune de Lubersac.



POUR S'EXPRIMER ET DONNER SON AVIS

Les personnes souhaitant s'exprimer et donner leur avis ont disposé de plusieurs moyens :

- Le **site internet** :
<http://www.correze.fr/deplacements-et-territoire/les-routes/deviation-de-lubersac/>
- **Par courrier** :
Conseil Départemental de la Corrèze, Direction des Routes,
9 rue Renée et Emile FAGE, BP199 19005 Tulle
- Le **registre** mis à disposition à la mairie de Lubersac



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

RETOMBÉES MÉDIATIQUES

- La **presse** (papier et/ou web) :
 - ✓ Le **7 Décembre 2017**, L'Écho : Déviation de Lubersac : le Département engage la concertation publique
 - ✓ Le **8 Décembre 2017**, La Vie Corrézienne
 - ✓ Le **9 Décembre 2017**, La Montagne : Le projet de contournement Sud de la commune vient d'être relancé par le Département
 - ✓ Le **6 Janvier 2018**, La Montagne : Le public invité à se prononcer sur les projets de Noailles et Lubersac



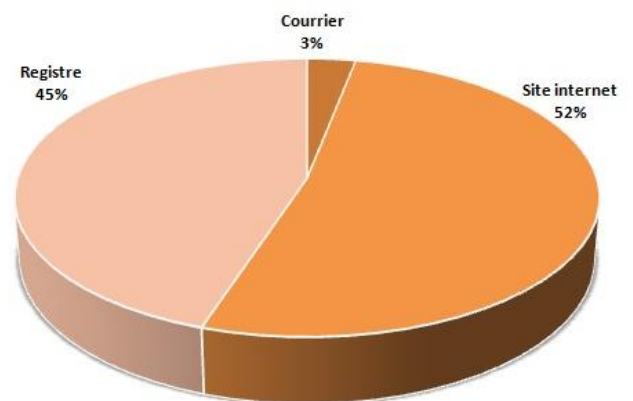
- Les **sites internet des collectivités locales** :
 - ✓ Conseil Départemental de Corrèze
 - ✓ Pays de Pompadour
 - ✓ Communauté de communes d'Arnac-Pompadour
 - ✓ Ville de Lubersac

BILAN QUANTITATIF

■ LA PARTICIPATION

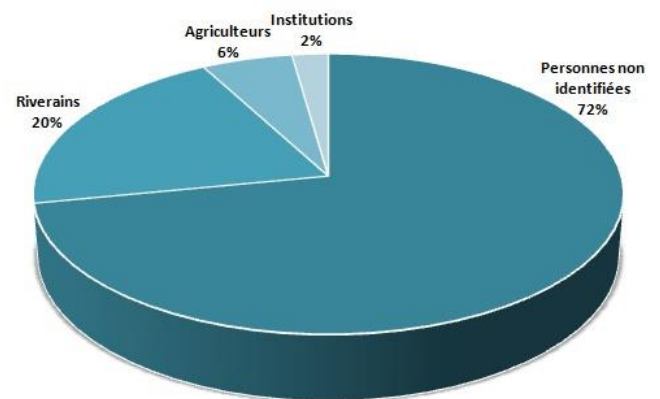
Au total, **98** contributions ont été reçues via :

- ✓ Le site internet, **51** contributions
- ✓ Le registre, **44** contributions
- ✓ Courrier, **3** contributions



Au total, **88** participants se sont exprimés dont :

- ✓ **65** personnes non identifiées
- ✓ **18** riverains
- ✓ **5** agriculteurs
- ✓ **2** institutions

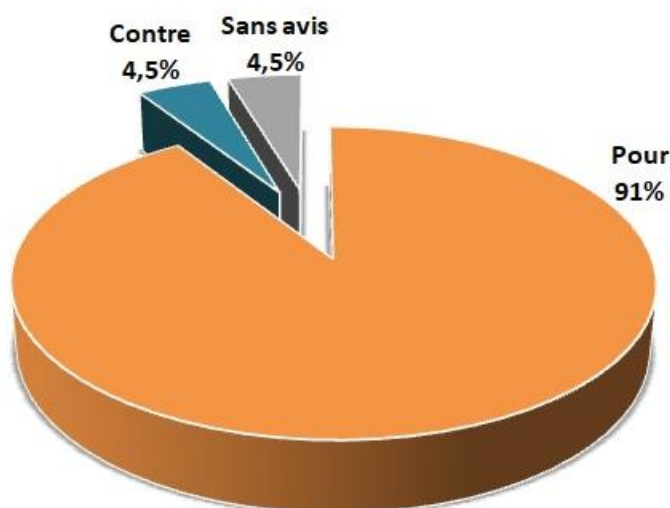


Remarque : certaines personnes ont envoyé leur contribution par différents canaux. Lorsqu'une contribution est envoyée en double, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, ce qui explique qu'il n'y a que 89 participants pour 98 contributions

■ L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DU PROJET

Durant la concertation, le public s'est exprimé sur l'opportunité du projet :

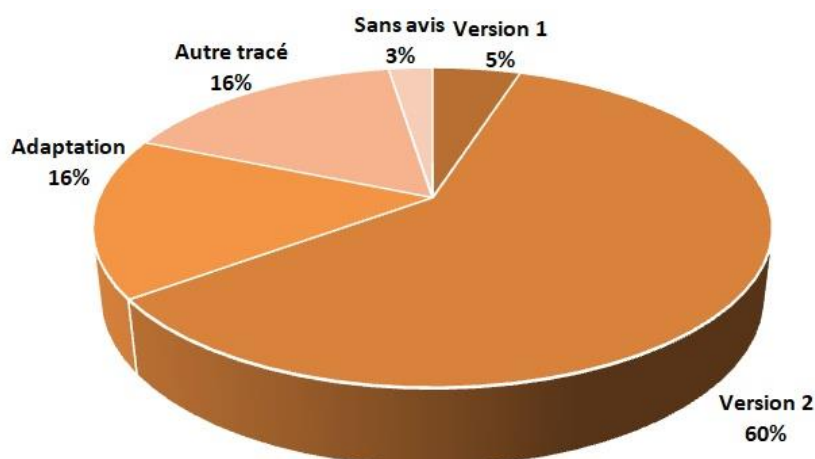
- ✓ **80** contributeurs, soit 91%, émettent un avis favorable à la création de la déviation de la route départementale traversant Lubersac.
- ✓ **4** contributeurs, soit 4,5%, s'expriment contre la création de la déviation.
- ✓ **4** contributeurs, soit 4,5%, ne se prononcent pas clairement pour ou contre la création de la déviation de la route départementale traversant Lubersac.



■ L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DES VARIANTES

Les **80** personnes qui se sont exprimées en faveur de la déviation de Lubersac ont également fait un choix concernant la variante à retenir, sauf **2** contributeurs qui n'ont pas exprimé de préférence.

- ✓ **4** contributeurs, soit 5%, s'expriment en faveur de la variante 1
- ✓ **48** contributeurs, soit 60%, s'expriment en faveur de la variante 2
- ✓ **13** contributeurs, soit 16%, demandent une adaptation du tracé
- ✓ **13** contributeurs, soit 16%, proposent un autre tracé.



BILAN QUALITATIF

▪ Contributions « pour » le projet

La plupart des **77** contributeurs s'exprimant en faveur du projet partagent les objectifs de la création de la déviation de Lubersac et indiquent que le projet va :

- ✓ Contribuer à améliorer les conditions de déplacements et de sécurité (notamment par le désengorgement de la rue St Jean),
- ✓ Réduire le nombre d'accidents dans le centre bourg,
- ✓ Améliorer la qualité de vie des habitants,
- ✓ Permettre une meilleure desserte économique des entreprises et des exploitations agricoles,
- ✓ Favoriser la conservation et la valorisation des biens et lieux remarquables,
- ✓ Freiner la dégradation des installations dans le bourg.

▪ Contributions « contre » le projet

Les **4** personnes qui s'opposent au projet indiquent qu'il va :

- ✓ Entraîner la dévaluation des biens immobiliers situés à proximité de la déviation,
- ✓ Causer la disparition de terres cultivables,
- ✓ Provoquer l'asphyxie du centre bourg et de ses commerces,
- ✓ Reporter les nuisances et désagréments sur d'autres quartiers,
- ✓ Altérer le cadre de vie (nuisance sonores et visuelles, pollutions),
- ✓ Avoir un impact négatif sur les cours d'eau, les zones humides et leur biodiversité,
- ✓ Atteindre de manière générale le paysage et l'environnement,
- ✓ Détruire le cadre bucolique représentant le principal attrait touristique de Lubersac,
- ✓ Condamner le potentiel de développement de l'habitat,
- ✓ Augmenter le risque d'accidents (sinuosité générale du tracé, circulation piétonne sur la rue du 8 Mai 1945),
- ✓ Marquer la fin de certains projets de vie (notamment par l'expropriation).

▪ Contributions « neutres »

Parmi les **4** personnes n'ayant pas exprimé clairement leur avis sur le projet, certaines :

- ✓ Posent des questions sur des aménagements annexes (stationnements, ouvrages sur le plan d'eau...),
- ✓ Proposent des terrains à vendre sur le tracé de la déviation.

▪ **Choix exprimés en faveur des solutions**

50 contributeurs sur les **77** qui se sont exprimés en faveur du projet ont affiché leur préférence pour l'une des deux solutions proposées.

Les **4** contributeurs qui se positionnent en faveur de la variante 1 justifient leur préférence pour l'une des **4** raisons suivantes :

- ✓ Elle limite la désertion du centre bourg et de ses commerces,
- ✓ Elle a moins d'impacts négatifs sur le paysage,
- ✓ Elle est moins coûteuse,
- ✓ Elle permet un lien direct vers la déviation RD901E.

Les **48** contributeurs qui se positionnent en faveur de la variante 2 justifient leur préférence pour l'une des **7** raisons suivantes :

- ✓ Elle évite les secteurs habités et, par conséquent, cause moins de nuisances vis-à-vis des lotissements,
- ✓ Elle permet un contournement total du bourg et non un report des problèmes en périphérie du centre bourg,
- ✓ Elle est moins dangereuse,
- ✓ Elle est plus durable,
- ✓ Elle laisse plus de possibilités de développer les modes de circulation douce vers le bourg de Lubersac,
- ✓ Elle facilite les échanges et les déplacements de la population vers les commerces, les centres culturels, sportifs et l'industrie,
- ✓ Elle dessert la communauté de communes de Pompadour et Lubersac.

▪ **Choix exprimés en faveur d'une adaptation du tracé**

13 contributeurs se sont exprimés en faveur d'une adaptation du tracé

- ✓ Tracé linéaire pour ne pas longer le lotissement de la Faucherie,
- ✓ Desserte directe pour la Z.I. du Verdier,
- ✓ Création d'accès vers certaines propriétés privées ou exploitations agricoles,
- ✓ Modification ou décalage de carrefours giratoires.

▪ **Choix exprimés en faveur d'un autre tracé**

13 contributeurs se sont exprimés en faveur d'un tracé totalement différent :

- ✓ Lien direct avec la route de Pompadour, au lieu-dit « Les Cheyreaux », et avec l'autoroute A20,
- ✓ Passage par l'abattoir.

PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS

En complément de leur positionnement sur le projet et les solutions, les contributeurs s'expriment et posent des questions sur différents sujets qui peuvent être regroupés en dix thèmes distincts :

- **Thème 1** : l'environnement et le cadre de vie – **46 avis**
 - ✓ Bruit – **16 avis**
 - ✓ Paysage – **9 avis**
 - ✓ Eau – **5 avis**
 - ✓ Qualité de l'air – **7 avis**
 - ✓ Biodiversité – **4 avis**

- **Thème 2** : La fluidité et la sécurité – **16 avis**

- **Thème 3** : Le développement économique – **10 avis**

- **Thème 4** : La facilité d'accès – **7 avis**

- **Thème 5** : L'utilité du projet et l'urgence de sa réalisation – **11 avis**

- **Thème 6** : Les emprises foncières et l'impact sur le bâti – **14 avis**

- **Thème 7** : La proximité du tracé vis-à-vis des habitations – **14 avis**

- **Thème 8** : Le stationnement – **8 avis**
 - ✓ Rue Saint Jean – **5 avis**
 - ✓ Z.I. du Verdier – **3 avis**

- **Thème 9** : L'agriculture – **6 avis**

- **Thème 10** : Le coût de la réalisation – **8 avis**

Un certain nombre de contributeurs ont profité de la concertation pour s'exprimer également sur un autre sujet, non classé en thème : la réalisation de travaux annexes.

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE, PAR THÈME

- **Thème 1** : l'environnement et le cadre de vie – **46 avis**

46 avis font référence à l'environnement en général et au cadre de vie en citant :

- ✓ La nécessité de préserver le cadre de vie des riverains
- ✓ Le doute sur l'efficacité du projet en termes de nuisances, et le report de celles-ci du bourg vers les quartiers en périphérie
- ✓ Leur préférence pour l'une des solutions, une adaptation ou un autre tracé, faisant appel à la protection de l'environnement en général
- ✓ Leur crainte de voir le trafic et les nuisances augmenter suite à la réalisation du projet

Les études menées pour la concertation sont dites « sommaires ». Elles sont destinées à définir une zone de faisabilité au sein de laquelle plusieurs solutions sont réalisables et à identifier les avantages et inconvénients de chacune.

Les études qui seront engagées à la suite de cette concertation publique préciseront de manière détaillée les impacts ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts. Les résultats de ces études seront présentés lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Cette enquête permettra au public de s'exprimer une seconde fois sur le projet.

Ces contributeurs s'expriment également sur des thèmes environnementaux précis qui sont ici regroupés en sous-thèmes.

Le bruit

La majorité des contributeurs qui s'expriment sur le sujet des nuisances sonores posent la question de la protection des habitations les plus exposées au bruit, principalement celles du lotissement du Verdier et du lotissement de la Faucherie. Les nuisances existantes au niveau de la zone industrielle du Verdier ont également été évoquées.

Ils demandent la mise en place de protections acoustiques voire l'étude d'une solution pouvant éloigner le tracé de la déviation. Une personne souhaite un complément sur les études de bruit.

Les études détaillées engagées après la concertation comprennent la réalisation d'une étude acoustique visant à déterminer l'impact acoustique de la future voie sur les bâtiments riverains du projet. Ces études permettront de définir plus précisément les mesures de protection à mettre en œuvre en se conformant à la réglementation en vigueur : S'agissant d'une voie nouvelle, sa contribution sonore en avant des façades riveraines ne devra pas dépasser 60dB(A) le jour, et 55dB(A) la nuit. Les études de détail définiront et dimensionneront les protections à mettre en place : buttes en terre, écrans acoustiques, isolations de façade...

Les résultats des études acoustiques seront présentés lors de l'enquête publique.

Le paysage

Les contributeurs s'expriment sur ce thème, le font essentiellement à propos de l'impact de la déviation sur le paysage, notamment sur le vallon de la Valeynie qui risque d'être dénaturé. Plusieurs personnes soulignent l'importance de l'impact paysager de la deuxième variante.

Une personne demande la conservation de certaines lisières boisées pour limiter les nuisances visuelles (et sonores).

L'étude d'impact engagée suite à la concertation se fera en partenariat avec un architecte paysagiste qui étudiera les impacts et les mesures d'accompagnement à prévoir sur la déviation. Des aménagements paysagers visant à intégrer l'infrastructure dans le territoire seront ainsi prévus. Ils pourront consister par exemple en l'intégration des terrassements routiers par l'adoucissement et la végétalisation des talus, ou la création de masques visuels (plantations d'essences locales) entre la voie et les quartiers d'habitations.

L'eau

Les contributeurs font référence au cours d'eau de la Faucherie que le projet devra franchir et attirent l'attention du maître d'ouvrage sur les pollutions que peuvent entraîner les travaux et la réalisation du projet sur ce cours d'eau, son vallon et le plan d'eau de la Faucherie.

Un contributeur demande des précisions sur les aménagements prévus pour la préservation des cours d'eau et des zones humides.

Une étude hydraulique définira les caractéristiques du réseau d'assainissement dédié à la collecte et au traitement des eaux de pluies tombées sur la chaussée de la déviation avant rejet dans le milieu naturel. Cette étude fera l'objet d'un dossier au titre de la loi sur l'eau, prendra en compte les cours d'eau traversés (ruisseau de la Faucherie et affluents) afin de limiter les impacts sur l'existant. Les résultats seront également présentés lors de l'enquête publique.

Les zones humides impactées par le projet feront l'objet d'une délimitation. Des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les incidences négatives seront ensuite proposées.

La qualité de l'air

La majorité des contributeurs qui s'expriment sur la qualité de l'air font part de leurs craintes quant aux pollutions atmosphériques et à la dégradation de la qualité de l'air que pourrait entraîner la réalisation de la déviation.

Le projet de déviation de Lubersac répond à un réel besoin d'améliorer la fluidité notamment dans le bourg actuellement encombré et de rééquilibrer le trafic. Cela aura pour effet de réduire la pollution de l'air très sensible dans le bourg.

Pour ce qui est des abords de la déviation, il est généralement admis que pour des routes avec le niveau de trafic attendu sur le contournement de Lubersac, les pollutions ne se dispersent que très peu au-delà de 100 mètres de part et d'autre de la voie. L'impact sur les habitations riveraines sera donc faible. Une étude sur la qualité de l'air sera réalisée dans le cadre des études détaillées et les résultats seront présentés dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

La biodiversité

Les contributeurs qui s'expriment sur le thème de la biodiversité s'inquiètent de l'impact du projet sur la préservation de la biodiversité et souhaitent qu'il soit le plus modéré possible.

Un des contributeurs porte à connaissance la présence d'une faune nocturne riche au niveau du cours d'eau de la Faucherie (loutre, salamandre tachetée...).

Un contributeur demande des précisions sur les aménagements prévus pour la préservation des cours d'eau et des fonds de vallons.

Une étude spécifique comprenant inventaire de biodiversité, des espèces, et des habitats d'espèces, sera menée durant la phase d'études détaillées. Elle présentera l'état initial, les impacts potentiels du projet sur la biodiversité ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. Les résultats seront présentés lors de l'enquête publique.

■ **Thème 2 : La fluidité et la sécurité – 16 avis**

Les contributeurs favorables au projet espèrent que la déviation de Lubersac réduira les problèmes de circulation au quotidien, notamment au niveau de la rue Saint Jean. Certains s'inquiètent de la dangerosité du tracé sinueux et du dénivelé de la déviation, d'autres des risques pour la circulation piétonne sur la rue du 8 Mai 1945.

D'autres personnes s'interrogent sur les niveaux de trafic et ont fait part de leur souhait d'approfondir l'étude qui a été faite pour le dossier de concertation.

Le but premier de la déviation de réduire les problèmes de circulation au quotidien dans l'agglomération de Lubersac, et notamment au niveau de la rue Saint-Jean. Elle se traduira en particulier par une réduction du trafic de poids lourds, ce qui améliorera la qualité de vie des habitants du centre-bourg.

La voie nouvelle respecte les normes en matière de sécurité.

L'étude de trafics faite pour le dossier de concertation a été complétée par une analyse des reports de trafic sur la déviation et par les projections de trafics à l'horizon 2037.

▪ **Thème 3** : Le développement économique – **10 avis**

Les contributeurs défavorables au projet estiment que ce nouvel aménagement et le changement des flux entraînera l'asphyxie du centre bourg et de ses commerces. Il est aussi dit que le tracé de la déviation (en particulier la variante 2) pourrait freiner le développement des zones d'activités de Lubersac.

Plusieurs contributeurs ont également évoqué l'impact du projet sur le développement de l'activité touristique de Lubersac, centrée sur le vallon et le plan d'eau de la Faucherie.

La diminution du trafic de transit, et notamment des poids lourds, sur la RD902, devrait contribuer à l'amélioration des conditions d'accès et de stationnement, ainsi que du cadre de vie à l'intérieur du centre-bourg. Pour les commerces du centre-bourg, cette situation nouvelle devrait compenser l'éventuelle baisse d'activités liée à la diminution du trafic de transit.

La déviation facilitera également l'accès aux zones d'activités et contribuera à leur développement.

Des mesures seront prises pour limiter les éventuelles conséquences dommageables du projet sur le pôle touristique de la Faucherie.

▪ **Thème 4** : La facilité d'accès – **7 avis**

La plupart des contributeurs favorables au projet espèrent un accès facilité à l'autoroute A20, à la communauté de communes de Pompadour et Lubersac, aux différents commerces ainsi qu'à leurs différentes propriétés ou exploitations.

En évitant la traversée du centre-bourg, la déviation ne pourra que faciliter l'accès à l'A20, aux zones d'activités de Lubersac et Pompadour, aux commerces, et aux exploitations agricoles.

▪ **Thème 5** : L'utilité du projet et l'urgence de sa réalisation – **11 avis**

Les contributeurs favorables à la création de la déviation de Lubersac Sud regrettent le temps de mise en œuvre et soulignent le grand intérêt de cette future structure en termes de fluidité de la circulation et de sécurité pour le bourg de Lubersac. Ce projet est très attendu par certains contributeurs et à réaliser d'urgence. Plusieurs personnes évoquent l'ancienne version du projet et espèrent que le projet actuel aboutira.

Le Maître d'Ouvrage pour la déviation de Lubersac s'est fixé un calendrier d'études techniques et réglementaires avec pour objectif de présenter le projet à l'enquête publique fin d'année 2018, et un lancement des travaux à partir de 2020, sous réserve de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique et de financements.

Tout est mis en œuvre afin de respecter les engagements pris.

▪ **Thème 6** : Les emprises foncières et l'impact sur le bâti – **14 avis**

Certaines personnes directement concernées ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis du devenir de leur propriété et se sont exprimées en faveur d'une négociation amiable. Un contributeur propose de lui-même un terrain à la vente. D'autres s'opposent totalement au tracé de la deuxième variante pour l'impact important qu'il induit sur leurs biens ou leur propriété (division du terrain, expropriation, démolition, perte de terres agricoles).

Plusieurs contributeurs évoquent la dévaluation de leurs biens immobiliers que la réalisation de la déviation pourrait engendrer.

Les géométries des différentes variantes ne sont pas figées. Lorsque le choix de la solution d'aménagement sera retenu, le Maître d'Ouvrage affinera au maximum le projet afin de limiter les impacts faits aux riverains. Les acquisitions foncières nécessaires à la création de la déviation Sud seront précisées lors des études détaillées et présentées lors de l'enquête parcellaire, en parallèle de l'enquête publique. L'objectif est de limiter la consommation d'emprise et d'engager dès que possible les négociations avec les propriétaires concernés. Les indemnités en cas d'expropriation seront déterminées par France Domaine en fonction des prix pratiqués au moment de la vente.

▪ **Thème 7** : La proximité du tracé vis-à-vis des habitations – **14 avis**

Une grande partie des contributeurs s'inquiètent de la proximité de la déviation vis-à-vis des habitations, notamment celles situées dans le lotissement de la Faucherie ou celui du Verdier. Les remarques sur ce thème sont très liées à celles sur le cadre de vie, les nuisances et l'impact sur le bâti.

Quelques contributeurs demandent un ajustement du tracé pour s'éloigner de leur propriété.

Les géométries des différentes variantes ne sont pas figées. Les études détaillées engagées à la suite de la concertation apporteront des précisions sur les différents impacts que pourrait avoir la déviation, notamment sur le bâti existant. Cela permettra d'affiner le tracé en évitant les zones aux plus forts enjeux et ainsi, réduire au maximum les impacts négatifs sur les habitations.

▪ **Thème 8** : Le stationnement – **8 avis**

Huit contributeurs estiment que le stationnement fait partie intégrante de la résolution des problèmes à l'origine du projet de déviation. Plusieurs suggèrent qu'en supprimant le stationnement rue Saint Jean, le trafic s'améliorera et doutent de la nécessité de la déviation. D'autres demandent à ce qu'une aire de stationnement soit prévue sur la zone industrielle du Verdier pour améliorer la fluidité du trafic et le confort des usagers.

Le stationnement rue Saint-Jean est de compétence communale. En tout état de cause, sa suppression ne réduirait en rien le trafic sur cette rue, et les nuisances (bruit, pollution de l'air...) qui l'accompagnent.

La création d'une aire de stationnement sur la zone industrielle du Verdier n'est pas prévue dans le cadre du projet actuel.

▪ **Thème 9 : L'agriculture – 6 avis**

Les personnes abordant ce thème souhaitent que la déviation n'impacte pas les activités agricoles. Plusieurs exploitants agricoles demandent à ce que le projet ne limite pas l'accès à leurs parcelles (pour les engins agricoles ou pour les animaux).

Un exploitant en particulier demande une compensation pour ses parcelles se situant sur le tracé de la déviation.

Les études détaillées seront menées en veillant à limiter l'impact de la déviation sur les terres agricoles. Une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) sera constituée et une étude d'aménagement sera menée par le Département. Elle proposera à la CCAF le mode d'aménagement le plus approprié pour remédier aux dommages agricoles (dont l'accès aux parcelles) ; échanges amiables, aménagement foncier agricole et forestier...

▪ **Thème 10 : Le coût de la réalisation – 8 avis**

Parmi les 8 contributeurs qui parlent du coût de réalisation, certains évoquent le coût trop élevé des travaux, d'autres mettent l'accent sur la différence de prix entre les deux variantes.

Un contributeur souhaiterait que de telles sommes soient investies dans d'autres domaines (éducation, formation, jeunesse).

Le projet a un coût est à mettre en regard des améliorations de circulations apportées.

▪ **Les travaux annexes**

La concertation a été, pour certains contributeurs, l'occasion de s'exprimer sur d'autres projets et notamment de demander :

- ✓ *Des aménagements spécifiques à la réduction des nuisances sonores provoquées par la déviation (talus, mur antibruit...)*
- ✓ *L'installation d'une bouche incendie à un endroit donné*
- ✓ *Des aménagements sur le plan d'eau, pour la rétention des boues*

AVIS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

- **Chambre de Commerce et de l'Industrie de Corrèze, par courrier à M. Coste, président du Conseil Départemental de la Corrèze, le 14 Décembre 2017**

La chambre consulaire émet un avis très favorable sur le principe-même de la relance du projet de déviation de Lubersac et considère que la réalisation de cette infrastructure est indispensable au territoire, pour des raisons de sécurité routière et de développement économique.

Ce contournement permettra une meilleure desserte économique des entreprises implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompador ainsi que des exploitations agricoles.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie ne se prononce pas à ce stade sur le choix du tracé, souhaitant que les avis des différentes parties prenantes soient pris en compte.

- **La ville de Lubersac, par décision prise en Conseil Municipal le 10 Janvier 2018.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de contournement du bourg et donne à la majorité (pour : 13, contre : 4) un avis favorable au tracé de la variante 2.

Monsieur le Maire fait également part de quelques suggestions remontées au cours de la concertation :

- ✓ Au départ du contournement, envisager une pénétrante vers le village de la Rougerie et la zone d'activités
- ✓ Bien réaliser la sortie de la voie de contournement direction camping-étang-piscine-écoles et centre bourg (travail important de signalisation)
- ✓ Demande sur la possibilité de faire un accès direct à l'entreprise Valade.

LA PROPOSITION DU MAITRE D'OUVRAGE

La concertation publique relative à la création de la déviation de Lubersac Sud a été engagée après information du public et s'est déroulée du **11 Décembre 2017** au **11 Janvier 2018**.

Elle a permis l'expression des usagers, habitants et riverains concernés par le projet. C'est plus de **90 contributions** qui ont été émises.

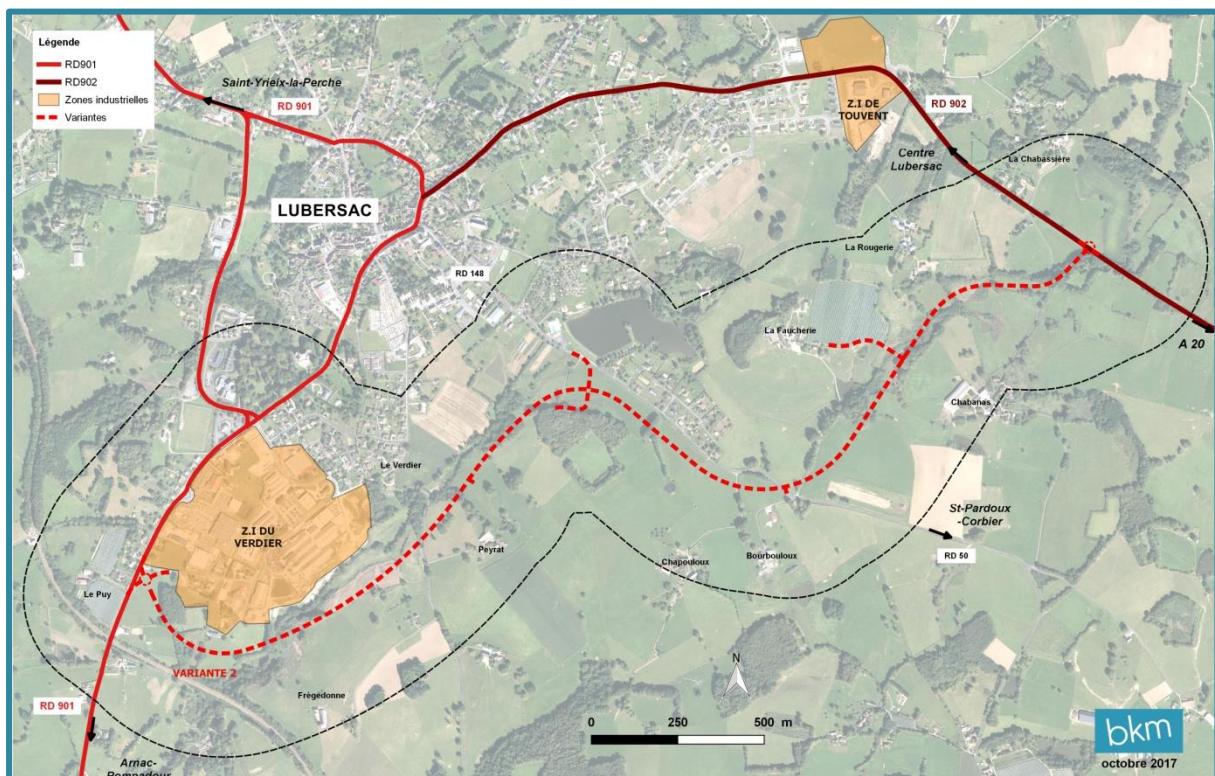
Plusieurs thèmes ressortent particulièrement de la concertation : l'impact sur l'environnement en général et le cadre de vie, la sécurité, le développement économique, l'impact sur le bâti... etc.

Le déroulé et les réactions positives montrent une adhésion en faveur du projet de contournement du bourg de Lubersac.

L'approche technique générale et l'analyse des deux solutions suivant différents critères (cadre de vie, agriculture, environnement...) conduisent à privilégier la **variante 2**. Cette appréciation a été remise en cause mais une majorité des contributeurs (61%) ont marqué leur préférence pour cette solution.

Le maître d'ouvrage va prendre en compte les remarques et étudier les suggestions de cette concertation publique sur la préférence des contributions, à savoir la variante 2.

Les études portant sur la recherche du moindre impact sur le cadre de vie seront poursuivies.



Réunion du 6 Juillet 2017

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

DEVIATION DE LUBERSAC : CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE AU CHOIX DU TRACE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 206 en date du 22 Juin 2017, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article unique : Le Conseil Départemental prend acte de la démarche engagée, relative au projet de déviation sud de Lubersac, et du calendrier proposé, pour le déroulement de la phase de concertation à l'automne 2017, et le choix du tracé lors du Conseil Départemental du 4^{ème} trimestre 2017.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 12 Juillet 2017
Affiché le : 12 Juillet 2017

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille dix-sept et le sept juillet, à zéro heure, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS -
Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Francis COLASSON -
M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE - Mme Danielle COULAUD
- M. Michel DA CUNHA - Mme Najat DELDOULI - Mme Ghislaine DUBOST -
Mme Laurence DUMAS - M. Gilbert FRONTY - M. Jean-Jacques LAUGA -
Mme Sandrine MAURIN - Mme Frédérique MEUNIER - Mme Marilou PADILLA-RATELADE -
M. Christophe PETIT - M. Jean-Claude PEYRAMARD - M. Franck PEYRET -
Mme Lilith PITTMAN - Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE - Mme Michèle RELIAT -
Mme Hélène ROME - M. Gilbert ROUHAUD - Mme Nelly SIMANDOUX - M. Gérard SOLER
- M. Jean STÖHR - M. Jean-Marie TAGUET - Mme Hayat TAMIMI -
Mme Nicole TAURISSON - Mme Annick TAYSSE - Mme Stéphanie VALLEE

Pouvoirs :

Monsieur Roger CHASSAGNARD	à	Monsieur Jean-Claude PEYRAMARD
Monsieur Jean-Jacques DELPECH	à	Madame Nicole TAURISSON
Monsieur Jean-Claude LEYGNAC	à	Madame Laurence DUMAS

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Frédérique MEUNIER remplit les fonctions de Secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE

LISTE DE PRESENCE

Monsieur ARFEUILLERE Christophe 	Madame AUDEGUIL Agnès 	Madame BOISSIERAS Pascale 	Madame BOUCHETEIL Emilie 
Monsieur BOUZON Christian 	Monsieur CHASSAGNARD Roger 	Monsieur COLASSON Francis 	Monsieur COMBES Bernard 
Monsieur COMBY Francis 	Monsieur COSTE Pascal 	Madame COULAUD Danielle 	Monsieur DA CLKHA Michel 
Madame DELDOUIL Najat 	Monsieur DELPECH Jean- Jacques 	Madame DUBOST Ghislaine 	Madame DUMAS Laurence 
Monsieur FRONTY Gilbert 	Monsieur LAUGA Jean-Jacques 	Monsieur LEYGNAC Jean- Claude 	Madame MAURIN Sandrine 
Madame MEUNIER Frédérique 	Madame PADILLA-RATELADE Marilou 	Monsieur PETIT Christophe 	Monsieur PEYRAMARD Jean- Claude 
Monsieur PEYRET Franck 	Madame PITTMAN Lilith 	Madame QUEYREL PEYRAMAURE Annie 	Madame RELIAT Michèle 
Madame ROME Hélène 	Monsieur ROUHAUD Gilbert 	Madame SIMANDOUX Nelly 	Monsieur SOLER Gérard 
Monsieur STOHR Jean 	Monsieur TAGUET Jean-Marie 	Madame TAMIMI Hayat 	Madame TAURISSON Nicole 
Madame TAYSSE Annick 	Madame VALLÉE Stéphanie 		

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CONTOURNEMENT SUD DE LUBERSAC. BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET CHOIX DU TRACE POUR LA POURSUITE DES ETUDES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 203 en date du 1 Février 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Il est pris acte du déroulement de la concertation préalable (article L.103-2 du Code de l'Urbanisme) sur le projet de contournement de LUBERSAC, organisée du 11 décembre 2017 au 11 janvier 2018, en application de la décision du Conseil Départemental de la Corrèze du 6 juillet 2017.

Article 2 : Sont approuvés :

- le bilan de la concertation,
- le choix du tracé du contournement Sud de LUBERSAC suivant la variante n°2 figurée au plan joint en annexe,
- la poursuite des études et le lancement des procédures réglementaires d'autorisation suivant le tracé retenu.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 16 Février 2018
Affiché le : 16 Février 2018

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille dix-huit et le quinze Février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS -
Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Roger CHASSAGNARD -
M. Francis COLASSON - M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE -
Mme Danielle COULAUD - M. Michel DA CUNHA - Mme Najat DELDOULI -
M. Jean-Jacques DELPECH - Mme Ghislaine DUBOST - Mme Florence DUCLOS -
Mme Laurence DUMAS - M. Gilbert FRONTY - M. Jean-Jacques LAUGA -
M. Jean-Claude LEYGNAC - Mme Sandrine MAURIN - Mme Marilou PADILLA-RATELADE -
M. Christophe PETIT - M. Jean-Claude PEYRAMARD - M. Franck PEYRET -
Mme Lilith PITTMAN - Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE - Mme Michèle RELIAT -
Mme Hélène ROME - M. Gilbert ROUHAUD - Mme Nelly SIMANDOUX - M. Gérard SOLER
- M. Jean STÖHR - M. Jean-Marie TAGUET - Mme Hayat TAMIMI -
Mme Nicole TAURISSON - Mme Annick TAYSSE - Mme Stéphanie VALLEE

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de Secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE

LISTE DE PRESENCE

Monsieur ARFEUILLERE Christophe 	Madame AUDEGUIL Agnès 	Madame BOISSIERAS Pascale 	Madame BOUCHETEIL Emilie 
Monsieur BOUZON Christian 	Monsieur CHASSAGNARD Roger 	Monsieur COLASSON Francis 	Monsieur COMBES Bernard 
Monsieur COMBY Francis 	Monsieur COSTE Pascal 	Madame GOULAUD Danièle 	Monsieur DA CUNHA Michel 
Madame DELDOULI Najat 	Monsieur DELPECH Jean- Jacques 	Madame DUBOST Ghislaine 	Madame DUCLOS Florence 
Madame DUMAS Laurence 	Monsieur FRONTY Gilbert 	Monsieur LAUGA Jean-Jacques 	Monsieur LEYGNAC Jean- Claude 
Madame MAURIN Sandrine 	Madame PADILLA-RATELADE Marilou 	Monsieur PETIT Christophe 	Monsieur PEYRAMARD Jean- Claude 
Monsieur PEYRET Franck 	Madame PITTMAN Liliith 	Madame QUEYREL- PEYRAMAURE Annie 	Madame RELIAT Michèle 
Madame ROME Hélène 	Monsieur ROUHAUD Gilbert 	Madame SIMANDOUX Nelly 	Monsieur SOLER Gérard 
Monsieur STOHR Jean 	Monsieur TAGUET Jean-Marie 	Madame TAMIMI Hayat 	Madame TAURISSON Nicole 
Madame TAYSSE Annick 	Madame VALLEE Stéphanie 		